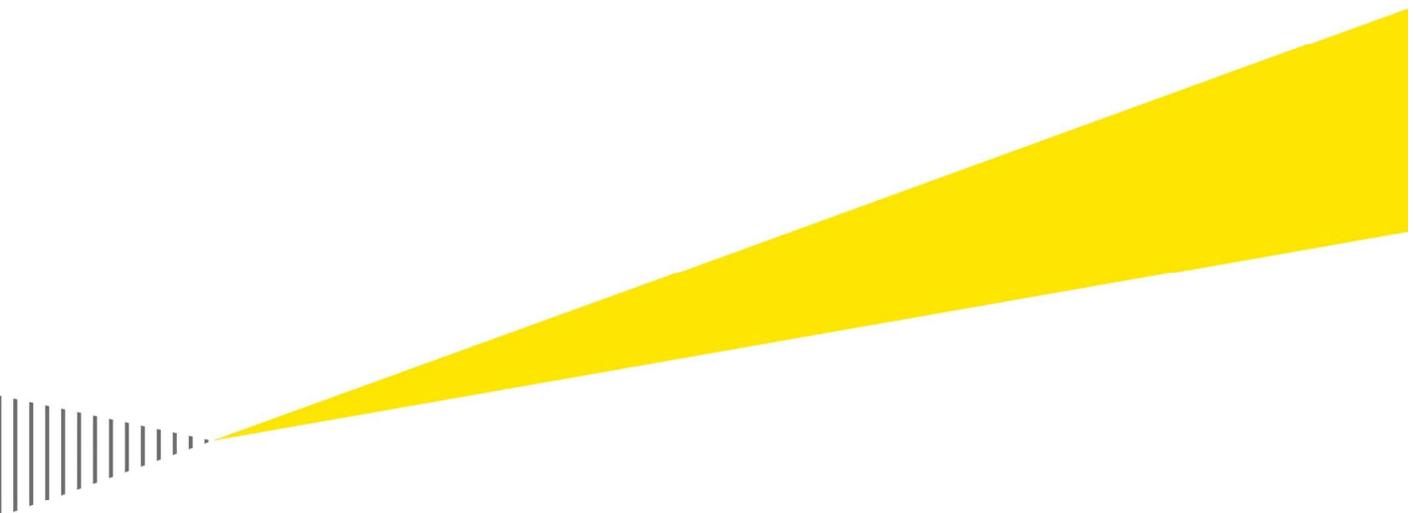


Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan

REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

Rapport d'assurance raisonnable sur l'état arrêté au 31
Décembre 2021 des dépenses réalisées en réponse à la
catastrophe du 7 Mars 2021.



EY

Building a better
working world

MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU PLAN MALABO

RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE SUR L'ETAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021 DES DEPENSES REALISEES EN REPONSE A LA CATASTROPHE DU 7 MARS 2021

A Monsieur le Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan

En notre qualité d'Auditeur Indépendant et en exécution de la mission qui nous a été confiée conformément aux termes de notre contrat, nous vous présentons notre rapport d'assurance raisonnable sur l'Etat des Dépenses réalisées en réponse à la catastrophe survenue le 7 mars 2021 dans la ville de BATA.

Critère appliqué par le Ministère

Lors de la préparation de l'Etat des Dépenses réalisées en réponse à la catastrophe survenue le 7 mars 2021, le Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan a considéré uniquement les dépenses payées telles que décrites en annexe 1 du présent rapport. Ce critère a été spécifiquement conçu pour cet état des dépenses effectuées du 7 mars 2021 au 31 décembre 2021. Par conséquent, les informations sur le sujet peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Responsabilité du Ministère

Le Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan est responsable de la préparation et de la présentation exacte de l'Etat des Dépenses exécutées en réponse à la catastrophe survenue dans la ville de BATA le 7 Mars 2021, pour la période du 7 mars 2021 au 31 décembre 2021 et du caractère admissible desdites dépenses conformément aux critères applicables (tel que joint en annexe 1 du présent rapport), dans tous leurs aspects significatifs. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement de comptes exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de Ernst & Young Gabon

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur l'exactitude et l'admissibilité des dépenses figurant sur l'Etat des Dépenses en application de la norme internationale applicable aux missions d'assurances (ISAE) 3000 (révisée) *Missions d'assurance autres que les audits ou des examens limités d'informations financières historiques* conformément aux prescriptions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, et notre contrat.

Ces normes exigent que nous planifions et exécutons notre mission pour exprimer une conclusion indiquant si nous avons connaissance de toute modification importante devant être apportée à l'état des dépenses afin qu'il soit conforme aux Critères, et pour émettre un rapport. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent de notre jugement, y compris une évaluation du risque d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fournir une base raisonnable à notre conclusion.

Indépendance et contrôle qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences relatives à l'indépendance et aux autres exigences du Code de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent l'audit, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles et avoir les compétences et l'expérience requises pour mener à bien cette mission d'assurance.

Notre cabinet applique la Norme internationale de contrôle qualité 1 (ISQC 1) et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles d'éthique, aux normes professionnelles et aux exigences législatives et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Une mission d'assurance raisonnable implique la mise en œuvre de procédures pour collecter des éléments probants relatifs à l'Etat des Dépenses du Projet. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent de notre jugement professionnel, y compris une évaluation du risque d'anomalies significatives dans l'Etat des Dépenses du Projet, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Cette mission d'assurance raisonnable inclut également :

- L'obtention de l'Etat des Dépenses du Projet (EDP) ;
- La vérification arithmétique du montant global des dépenses déclarées ;
- La sélection d'un échantillon de dépenses à tester ;
- Pour la sélection des dépenses à tester :
 - La vérification que les dépenses ont effectivement été engagées par le Ministère dans le cadre du projet.
 - L'examen, pour les dépenses sélectionnées, des pièces justificatives telles que les contrats, les bons de commandes ou autorisation d'initiation des dépenses, les factures, les bons de livraison ou réception du matériel, du service fourni et la preuve de paiement ;
- La vérification de la concordance de la valeur monétaire d'un poste de dépenses sélectionné avec les documents sous-jacents (par exemple, factures, contrats) et que les taux de change utilisés sont conformes à ceux applicables aux dates des transactions concernées le cas échéant ;
- La vérification que les dépenses pour un poste sélectionné ont été engagées durant la période concernée ;
- Une visite d'un échantillon de sites construits ou réhabilités dans le cadre de la réponse à la catastrophe du 7 mars 2021.

L'Etat des Dépenses présente un total de vingt-quatre (24) dépenses exécutées à hauteur de FCFA 5 206 millions (annexe 2). Notre échantillon de test porte sur dix-huit (18) de ces dépenses représentant 99,9% du total, soit FCFA 5 200 millions.

Limites inhérentes

En raison des limitations inhérentes à toute structure de contrôle interne, il est possible que la fraude, l'erreur ou le non-respect des lois et réglementations puissent survenir et ne pas être détectés.

Un audit n'est pas conçu pour détecter toutes les faiblesses dans le contrôle interne et autres procédures comptables car il n'est pas effectué en continu pendant toute la période et les tests effectués sont sur une base d'échantillon.

L'évaluation des procédures de contrôle étendue à des périodes ultérieures est sujette au risque que les procédures peuvent devenir inadéquates en raison de changements dans l'environnement, ou que le degré de conformité associés à ces changements se soit détérioré.

Notre conclusion est fondée sur l'information historique et la projection de toute information ou opinion figurant dans le rapport ci-joint à une période future serait inappropriée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fournir une base à notre conclusion.

Conclusion

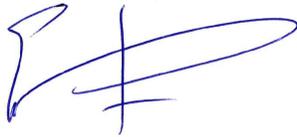
A notre avis, l'Etat des Dépenses, joint au présent rapport, présente des dépenses admissibles, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères décrits dans l'annexe 1 jointe au présent rapport.

Restriction à l'utilisation du présent rapport

Ce rapport est adressé uniquement au Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan, conformément à notre contrat. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que le Ministère en tant qu'organe, pour notre examen, pour ce rapport, ou pour les opinions que nous avons formulées.

Notre travail a été entrepris afin que nous puissions rapporter aux responsables du Ministère les sujets que nous avons convenus de leur mentionner dans ce rapport et à aucune autre fin.

ERNST & YOUNG GABON



Erik WATREMEZ
Associé, Expert-comptable agréé CEMAC EC540

Libreville, le 24 août 2024



Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan

REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

ANNEXE 1

Règles et méthodes utilisées pour la préparation de l'Etat des Dépenses exécutées en
réponse à la catastrophe survenue le 7 mars 2021

A- L'état des dépenses du projet

Compte tenu de la nature et de l'organisation du Projet, l'EDP est établi dans le but spécifique de rendre compte des dépenses effectuées pour la période du 7 mars au 31 décembre 2021, dans le cadre de la réponse à la situation d'urgence et de la réhabilitation de BATA, causée par la catastrophe survenue le 7 Mars 2021.

B-Règles et méthodes comptables

L'état des dépenses a été établi selon la méthode de la comptabilité de trésorerie définie par le système comptable de l'OHADA et conformément à la convention de régularité et de transparence. Cette méthode impose que les dépenses ne soient enregistrées qu'à leurs règlements.

Base monétaire de l'état des dépenses du projet

Les dépenses sont exprimées en Franc CFA. Les montants des dépenses libellés en devises autres que le Franc CFA sont convertis au taux en vigueur à la date du paiement effectif.

Méthode d'évaluation

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle du coût historique. Les dépenses peuvent être de plusieurs natures : biens, services, allocation aides aux populations etc....

Les dépenses effectuées dans le cadre du projet ne sont enregistrées dans l'Etat des Dépenses qu'au moment de leur règlement.

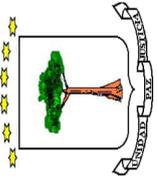


Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan

REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE

ANNEXE 2

Etat des Dépenses arrêtées au 31 Décembre 2021



RÉSUMÉ DES DÉPENSES ENGAGÉES EN RÉACTION À LA CATASTROPHE DU 7 MARS À BATA (AU 31 DÉCEMBRE 2021)

N°	BANQUES	EXTRAIT DE LA DATE	DESTINATAIRE/BÉNÉFICIAIRE	CONCEPT	MONTANT EN XAF	REMARQUES
1	BANGE	07/04/2021	TOMMY MBA OBONO	PAIEMENT DE LA PRIME ÉCONOMIQUE AU PERSONNEL DE LA DEUXIEME EQUIPE DU DEUXIEME EQUIPE DU CORPS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS ET DE LA PROTECTION CIVILE DE BATA QUI ONT PARTICIPE A LA RECHERCHE ET AU SAUVETAGE LORS DE LA CATASTROPHE DU 7 MARS DANS LA CASERNE DE NKUANTOMA/VERSEMENT POUR COMPLETER L'AIDE AUX VICTIMES. ACHAT DE KITS ALIMENTAIRES POUR AIDER LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE 7M NKUANTOMA-BATA	98 000 000	Cette opération comprend deux paiements, évalués respectivement à xaf 79 millions et xaf 19 millions.
2	BANGE	09/04/2021	MARIA CONSUELO NGUEMA/ FRUTERIA SEKOU	ACHAT DE 845 KITS ALIMENTAIRES POUR AIDER LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE 7M A NKUANTOMA-BATA.	10 624 000	Ordre de paiement partagé avec l'opération 4.
3	BANGE	09/04/2021	MARIA CONSUELO NGUEMA/COMERCIAL SANTY; GESTION Y SERVICIOS	ACHAT DE KITS ALIMENTAIRES POUR AIDER LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE 7M A NKUANTOMA-BATA.	28 730 000	COMMERCE SANTÉ (21.970.000 XAF) ; GESTION ET SERVICES (6.760.000 XAF)
4	BANGE	09/04/2021	COMERCIAL SANTY	ACHAT DE KITS ALIMENTAIRES POUR AIDER LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE 7M NKUANTOMA-BATA.	12 818 000	Ordre de paiement partagé avec l'opération 2;
5	BANGE	09/04/2021	COMERCIAL SANTY	ACHAT DE DENREES ALIMENTAIRES POUR AIDER LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE 7M A NKUANTOMA-BATA	45 334 000	
6	BANGE	09/04/2021	COMERCIAL SANTY	ACHAT DE 879 KITS ALIMENTAIRES POUR AIDER LES VICTIMES ENREGISTRÉS DANS LES HÔPITAUX GUINEA SALUD, INSESO ET CLINICA LA PAZ SUITE A LA CATASTROPHE DE 7M A NKUANTOMA-BATA.	19 553 000	
7	BANGE	12/04/2021	COMITE 7M; BEAC	AIDE FINANCIERE AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE NKUANTOMA-BATA 7M	2 185 090 000	Cette opération est un remboursement (réajustement) des fonds avancés par la BEAC pour faire face aux premières dépenses d'aide financière d'urgence aux sinistrés, dont les justificatifs sont fournis. L'opération principale porte sur un montant de 2 500 000 000 XAF, avec des commissions de 230,00 XAF.
8	BANGE	22/04/2021	HORIZON S.A	PAIEMENT DES SERVICES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE MÉTALLIQUE POUR L'HÔPITAL DE NKUANTOMA-BATA BELL	23 102 500	
9	ECOBANK	21/05/2021	MEDICAL RESEARCH AND DEVELOPMENT FUND SHEBA	PRISE EN CHARGE DE L'HOSPITALISATION DE 5 PATIENTS ECUATOGUINEENS VICTIMES DE 7M A EVACUER EN ISREAL	315 842 760	Le paiement de 7 millions est imputé au fond Covid-19. Mise à jour avec le montant du relevé (y compris les commissions)

N°	BANQUES	EXTRAIT DE LA DATE	DESTINATAIRE/BÉNÉFICIAIRE	CONCEPT	MONTANT EN XAF	REMARQUES
10	BANGE	17/06/2021	TOMMY MBA OBONO	VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE AUX VICTIMES DE LA CATASTROPHE DU 7M	300 000 000	
11	BANGE	28/06/2021	EMBAJADA DE GUINEA ECUATORIAL EN ISREAL	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TESTS ADN POUR L'IDENTIFICATION DE CERTAINS CORPS SANS VIE CAUSES PAR LA TRAGEDIE DE 7M A NKOANTOMA	38 732 618	Opération croisée de BANGE à BGF, les fonds quittant BANGE pour que l'opération soit exécutée sur le compte à vue du Trésor à BGF. L'opération est exécutée sur le compte courant du Trésor auprès de BGF. Le montant comprend les frais bancaires de l'opération dont le montant principal est de 38 643 738XAF. Le paiement de 7 millions est imputé au fond Covid-19. Mise à jour avec le montant du relevé (y compris les commissions)
12	ECOBANK	26/07/2021	EMPRESA AVOMO CARGO	PAIEMENT POUR LA RÉCEPTION DU MATÉRIEL OFFERT PAR LE GOUVERNEMENT ÉGYPTIEN POUR LES ÉVÉNEMENTS 7M. A BATA.	2 345 750	
13	BANGE	26/08/2021	CHINA WOTCO G.E.S.L	PAIEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU MONUMENT AUX MORTS DE LA CASERNE MILITAIRE DE NKUANTOMA, D'UNE SUPERFICIE DE SIX MILLE (6000)m2. SUITE AUX EXPLOSIONS DU 7 MARS 2021.	1 000 000 000	
14	BANGE	11/10/2021	GOLDEN	PAIEMENT DES ENTREPRISES CHARGÉES DE RÉHABILITER LES ÉCOLES TOUCHÉES PAR LE 7M.	226 471 147	Versement d'une somme forfaitaire de 899 539 955 XAF
15	BANGE	11/10/2021	MULTISERVICIOS LA COSTA II S.A	PAIEMENT DES ENTREPRISES CHARGÉES DE RÉHABILITER LES ÉCOLES TOUCHÉES PAR LE 7M.	221 365 000	Versement d'une somme forfaitaire de 899 539 955 XAF
16	BANGE	13/10/2021	MANTENIMIENTO INTEGRAL	PAIEMENT DES ENTREPRISES CHARGÉES DE RÉHABILITER LES ÉCOLES TOUCHÉES PAR LE 7M.	451 987 808	Versement d'une somme forfaitaire de XAF 899 539 955.
17	ECOBANK	18/05/2021	INFERRA INTERNACIONAL	RÉPARATION ET REMISE EN ÉTAT DE LA SALLE NOUVELLEMENT RÉHABILITÉE DE L'HÔPITAL RÉGIONAL DE BATA SUITE AUX DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE 7M	4 346 500	Paiement de XAF 7 millions , imputé au fonds Covid 19. Actualisé avec le montant du relevé (y compris les commissions)
18	ECOBANK	Mar-sep.2021	ECOBANK-GE	AGIOS ET AUTRES FRAIS BANCAIRES ECOBANK	80 500	Ces agios sont globaux, et pour la
19	BANGE	Mar-Nov.2021	BANGE-GE	AGIOS ET AUTRES FRAIS BANCAIRES BANGE	2 669 326	période indiquée dans la colonne «
20	BGFIBANK	Mar-Nov.2021	BGFIBANK	AGIOS ET AUTRES FRAIS BANCAIRES BGFIBANK	207 000	date ».
21	CCEIBANK	Mar-Nov.2021	CCEIBANK	AGIOS ET AUTRES FRAIS BANCAIRES CCEIBANK	71 500	Les détails sont repris dans une liste
22	SBGGE	Mar-Nov.2021	SBGGE-GE	AGIOS ET AUTRES FRAIS BANCAIRES SGBGE	64 975	en annexe.
23	EFFECTIVO	44265	TESEGE S.L.	ACHAT DE QUATRE (4) GÉNÉRATEURS ÉLECTRIQUES	70 950 000	
24	EFFECTIVO	12/03/2021	AMOM S.L.	ACHAT DE CINQ (5) AUTOBUS DE 30 PLACES	148 050 000	
					5 206 436 384	

PLAZAS

About EY

EY is a global leader in assurance, tax, transaction and advisory services. The insights and quality services we deliver help build trust and confidence in the capital markets and in economies the world over. We develop outstanding leaders who team to deliver on our promises to all of our stakeholders. In so doing, we play a critical role in building a better working world for our people, for our clients and for our communities.

© 2013 EYGM Limited.

All Rights Reserved.

EY refers to the global organization and/or one or more of the member firms of Ernst & Young Global Limited, each of which is a separate legal entity. Ernst & Young Global Limited, a UK company limited by guarantee, does not provide services to clients. For more information about our organization, please visit ey.com.